Madame, monsieur,

En raison de l’évolution de la crise sanitaire actuelle, la traditionnelle cérémonie des vœux prévue en janvier est annulée.

Une fois encore à l’approche de la nouvelle année, il nous faut tous rester vigilant pour éviter de nouvelles contraintes et redoubler de prudence. C’est la raison de cette décision et je ne peux que vous encourager à prendre de votre côté toutes les dispositions, notamment la vaccination, pour pouvoir profiter d’un futur moins contraignant.

La crise sanitaire rend également difficile le contact avec les élus de votre commune. Pour le rendre plus simple et plus direct, nous avons décidé d’instaurer des permanences avec les élus que vous pourrez rencontrer à la mairie sans rendez-vous préalable :

* Un mercredi sur deux de 15 heures à 17 heures avec le maire ou le premier adjoint,
* Un samedi sur deux de 9h30 à 11h30 avec les adjoints au maire (2).

Chaque permanence sera affichée sur le panneau d’information et le calendrier sera publié sur le site internet de la commune. Le premier tour de permanence se tiendra le 19 janvier 2022.

Notez toutefois que les permanences de élus du samedi matin n’auront pas pour but de traiter les demandes administratives habituelles qui sont traitées en semaine par les agents de la commune.

J’espère que ces nouvelles dispositions seront utiles pour construire un dialogue facile avec la municipalité, c’est un vœu que je formule également en renouvelant ceux de bonheur et de prospérité pour tous à l’aube de cette année 2022.

Le maire,

Didier Maréchalle.